Monsieur le Président,

Nous vous faisions remarquer par courrier le 20 décembre que la tenue du CTL le 5 janvier n'était pas concevable au regard des obligations liées à nos missions. Choisir cette date relevait pour FO d'une évidente méconnaissance des réalités du terrain.

Vous faites à nouveau la démonstration d'une gestion hors sol.

Télétravail :
Alors qu'en CTL, le 24 mai 2019, était abordée la mise en place du télétravail, nous constations votre retenue sur son déploiement.
Aujourd'hui vous vous inscrivez à l'opposé pour placer les personnels en distanciel, car seul l'affichage d'un pourcentage compte auprès du Directeur général.
Pour votre information, outre la lassitude des chefs de services pour cet impératif sans cesse exigé, vous ignorez le ras-le-bol des agents.

- Certains en télétravail 5 jours souhaitent pouvoir revenir à minima un jour pour rompre l'isolement.
- Certains ne veulent pas s'engager dans le télétravail de peur de se retrouver dans une situation similaire.
- Certains voudraient pouvoir moduler le nombre de jours.
- Certains voudraient ne pas se voir refuser le mercredi parce que subsiste le soupçon de garde d'enfant déguisée.
- Et ceux toujours en présentiel aimeraient ne pas se voir opposer des refus de congés sous prétexte de nécessité de service, faute de présence suffisante et d'absence de planning.

La crise sanitaire est une réalité, FO ne nie pas que le télétravail est une solution pour diminuer les risques mais exige également un pilotage censé permettant à la fois l'exercice des missions et la protection des agents tant sur un plan moral que physique.

Toujours dans le même registre.
Qu'avez-vous prévu pour les agents en télétravail privés d'application comme les 2 jours d'indisponibilité d'Hélios en janvier ?
Si votre réelle préoccupation est la situation sanitaire, vous devriez logiquement les placer en autorisation d'absence ainsi que les agents en présentiel.

NRP :
Depuis des mois, FO dénonce l'abandon du service public de proximité et de nos missions. Or, en appliquant cette réforme, vous portez atteinte à notre administration.
Dans les faits, depuis le 1er janvier, alors que la période est déjà compliquée du fait de la crise sanitaire, les services impactés par les restructurations subissent des contraintes inacceptables tant

sur les conditions d'installation, qu'informatiques aggravant déjà des conditions de travail dégradées compte tenu des sous-effectifs chroniques sur l'ensemble du réseau.

Aussi, lorsque vous nous présentez aujourd'hui le volet emploi 2021, FO DGFIP 34 vous dit assez au nom de l'ensemble des personnels.

Emplois :
49 suppressions d'emplois en 2021, dont 23 collègues du CGR à reclasser.
Le département devient inaccessible par voie de mutation.

Elle n'est pas si lointaine l'époque où vous vous flattiez des effectifs maintenus parce que vous le corréliez avec le flux migratoire. FO DGFIP 34 n'a pas constaté pour sa part une inversion de la croissance des populations dans l'Hérault.
Dans le même logique vous affirmiez, satisfait, que la création du CSRH était générateur d'emploi dans le département. Or aujourd'hui avec la suppression du Centre de Gestion des Retraites (CGR) la DGFIP déshabille l'Hérault pour habiller la Haute-Vienne.

Si en plus on ajoute qu'aucune commune de l'Hérault ,candidate dans le cadre de la démétropolisation, n'a été choisie, vous êtes bien mal remercié de votre diligence à asseoir le NRP.

Alors Monsieur le Président, quel bilan tirez-vous d'une telle saignée dans nos effectifs, si ce n'est la volonté de réduction systématique des effectifs.

Chaque année, les agents de la DGFIP subissent la politique du gouvernement à travers la réforme de l'état, consistant à supprimer nos missions, nos structures et nos emplois au détriment d'un accès égalitaire des citoyens aux services publics sur l'ensemble du territoire.

FO DGFIP 34 voit bien à travers la gestion des SPF tout le cynisme qui anime la DGFIP.
Vous ne prévoyez aucune suppression d'emploi pour 2021, vous retardez les coupes sombres sur leurs effectifs le temps de rassembler les conditions de leur fusion.

Vous demandez aux agents de scier la branche sur laquelle ils sont assis. Ce constat chacun d'entre nous le fait.

FO DGFIP 34 vous demande donc:

- l'arrêt immédiat du NRP dans le département

- de ne pas recourir à des recrutements par voie contractuelle

- de bien prendre conscience du ras-le-bol collectif, générateur de frustration et d'incompréhension sur le devenir de notre administration.

- d'arrêter immédiatement les suppressions d'effectifs.